

Synthèse du rapport d'activité 2017 du délégataire Nouvelle Aire, pour l'exploitation du service d'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole le 1er janvier 2016; celle-ci gère 29 ports de plaisance représentant 9 200 postes à flot depuis le 1er janvier 2018 et figure au second plan des sites de plaisance européens.

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Sarl Nouvelle Aire l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs). Ce contrat a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1er août 2013.

Le délégataire a transmis les documents exigés par le contrat afin d'assurer le suivi de l'exploitation, notamment pour la vérification du respect des marges commerciales appliquées (obligation contractuelle). En 2017, le délégataire a vendu un nombre de litres supérieur à celui de l'année 2016, soit + 9,8 %, avec 1 088 766 en 2017 contre 991 959 litres en 2016. Les tarifs de vente de carburants ont augmenté en moyenne 1,7 %, à la suite de l'augmentation des tarifs d'achat.

Cet ensemble de facteurs a entraîné une progression de 7,6% du chiffre d'affaires de l'exercice 2017, pour atteindre 1 100,2k€, contre 1 022,9k€ en 2016. Malgré ces bons résultats, le chiffre d'affaires réalisé en 2017 n'atteint pas les objectifs du compte d'exploitation prévisionnel (1 191k€), il est noté un écart de 7,2 %.

L'activité déléguée, gérée par le délégataire Nouvelle Aire est déficitaire en 2017 de 0,8k€; en 2016 elle l'était également à hauteur de 27k€. L'augmentation des produits n'a pas été suffisante pour rétablir l'équilibre, mais celui-ci y tend. A noter que le délégataire a versé une redevance de 30,8k€ à la collectivité délégante. Le délégataire a remis à neuf les équipements de la DSP durant son exercice, ce qui témoigne d'un souhait d'offrir une qualité de service performante.

Conclusion :

Au vu des éléments énoncés, de la transmission par le délégataire des documents permettant d'attester de la bonne réalisation de sa mission de service public, nous proposons à la commission d'acter de la bonne transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du service d'avitaillement du port de la Pointe-Rouge à Marseille.